

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

PATHOLOGIES GENERALES ET SPECIALISEES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

<p>CODE : 82 15 17 U34 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 07 juin 2016,
sur avis conforme du Conseil général

PATHOLOGIES GENERALES ET SPECIALISEES

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances fondamentales quant aux pathologies spécialisées (pédiatrie, psychiatrie, gériatrie, hématologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, dermatologie, anesthésiologie, soins d'urgence et soins intensifs, oncologie) rencontrées dans le cadre de son futur exercice professionnel et leurs traitements.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En approche globale des soins de base,
en utilisant un vocabulaire scientifique,

- ◆ situer les organes du corps humain concernés ;
- ◆ citer et expliciter les mécanismes anatomo-physiologiques et biochimiques concernés, y compris les constantes biologiques courantes, pour les systèmes du corps humain : musculo-squelettique, tégumentaire, respiratoire, cardio-vasculaire, digestif, nerveux, uro-génital, endocrinien, lymphatique, immunitaire, hématopoïétique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement **Approche globale des soins de base**, code N° **82150IU34D1**, classée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

pour au moins une pathologie relevant de la pédiatrie, de la psychiatrie, de la gériatrie, et d'au moins deux des spécialités suivantes : hématologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, dermatologie, anesthésiologie y compris algologie, soins d'urgence et soins intensifs, oncologie,

- ◆ d'énoncer, de définir et de décrire, en termes scientifiques, les symptômes, les facteurs étiologiques les plus courants et les éléments fondamentaux du processus physiopathologique ;
- ◆ d'énoncer des méthodes d'investigation diagnostique ;
- ◆ de préciser des options thérapeutiques, médicamenteuses, diététiques, y compris chirurgicales, actuellement défendues ;

- ◆ de préciser les mesures de surveillance et les complications les plus fréquentes ainsi que leurs mesures préventives ;
- ◆ de caractériser les spécificités de la prise en soins.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Pathologies pédiatriques

- ◆ de définir les principales pathologies rencontrées en pédiatrie, et d'en expliciter pour chacune d'elles : l'étiologie, la pathogénie, les stratégies diagnostiques et thérapeutiques, les éléments de prévention et de surveillance les plus courants ;
- ◆ d'identifier les processus biochimiques intervenant dans les pathologies concernées ;
- ◆ de décrire la collaboration et la surveillance dans la prise en charge des soins délégués et les problèmes traités en collaboration ;
- ◆ de déceler les symptômes nécessitant une intervention médicale ;

4.2. Pathologies psychiatriques

- ◆ de définir les principales pathologies rencontrées en psychiatrie, et d'en expliciter pour chacune d'elles : l'étiologie, la pathogénie, les stratégies diagnostiques et thérapeutiques, les éléments de prévention et de surveillance les plus courants ;
- ◆ d'identifier les processus biochimiques intervenant dans les pathologies concernées ;
- ◆ d'identifier la participation des professionnels de la santé dans le cadre de la collaboration au diagnostic et au traitement ;
- ◆ d'expliquer différents courants philosophiques de prise en soins des bénéficiaires souffrant de troubles psychiatriques.

4.3. Pathologies gériatriques

- ◆ d'identifier les facteurs qui altèrent l'autonomie de la personne âgée et les ressources qui permettent de maintenir le plus longtemps possible son autonomie, qui atténuent sa dépendance et son accompagnement jusqu'à la fin de sa vie ;
- ◆ d'identifier les processus biochimiques intervenant dans les pathologies concernées ;
- ◆ de tenir compte dans les pratiques de santé de ces facteurs ;
- ◆ de décrire les principales pathologies rencontrées en gériatrie ;
- ◆ de mettre en évidence les symptômes, réactions et traitements spécifiques à la personne âgée.

4.4. Approche de pathologies spécialisées : hématologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, dermatologie, anesthésiologie, soins d'urgence et soins intensifs, oncologie

pour chaque discipline spécialisée (hématologie, ophtalmologie, oto-rhino-laryngologie, dermatologie, anesthésiologie y compris algologie, soins d'urgences et soins intensifs, oncologie),

- ◆ de définir et de décrire les symptômes les plus courants et les principales techniques d'investigation susceptibles d'orienter et de confirmer le diagnostic médical ;
- ◆ d'énoncer et d'expliquer les facteurs étiologiques habituels ;
- ◆ de décrire et d'expliquer les processus physiopathologiques fondamentaux responsables des troubles observés et du développement d'éventuelles complications ;
- ◆ d'identifier les processus biochimiques intervenant dans les pathologies concernées ;
- ◆ d'énoncer les mesures préventives possibles et les principales thérapeutiques médicamenteuses, diététiques, chirurgicales ou autres.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Pathologies pédiatriques	CT	B	20
Pathologies psychiatriques	CT	B	20
Pathologies gériatriques	CT	B	20
Approche de pathologies spécialisées : hématologie, ophtalmologie, oto-rhino- laryngologie, dermatologie, anesthésiologie, soins d'urgence et soins intensifs, oncologie	CT	B	68
7.2. Part d'autonomie		P	32
7.3. Activités de développement professionnel		Z	78
Total des périodes			238